VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-326

POLICE MUNICIPALE

Réf. : MM/CD

Objet : Instauration d'un stationnement interdit– Rue Parmentier et Rue Esquiros.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L325-1 à L325-13, L 411-1 à L411-8, R110-1 et suivants, R 411- 5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28, R 417-10 et R 417-12 du Code de la Route,
Considérant que de nombreux véhicules stationnent régulièrement dans la rue Parmentier empêchant les livraisons de médicaments à la pharmacie du Cours.
Considérant que pour ces motifs, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,
Considérant qu'il appartient au Maire de veiller au bon ordre et d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :
Le **stationnement** et la **circulation** seront interdits à tous les véhicules sur le périmètre du chantier de l'Îlot ATEC-KOULBERG, sis à l'angle de la Rue Esquiros et de la rue Parmentier. Seul les véhicules qui livrent la Pharmacie du Cours seront autorisés à stationner et circuler dans la Rue Parmentier.

ARTICLE 2 :
Les Services Techniques Municipaux seront chargés de mettre en place et de maintenir la signalisation provisoire et réglementaire.

ARTICLE 3 :
Les véhicules des usagers contrevenant aux dispositions suivantes feront l'objet d'une verbalisation suivie de mise en fourrière.
Les véhicules de secours, d'urgence ou d'intervention ne sont pas concernés par l'ensemble des prescriptions énoncées dans le présent acte.

../...

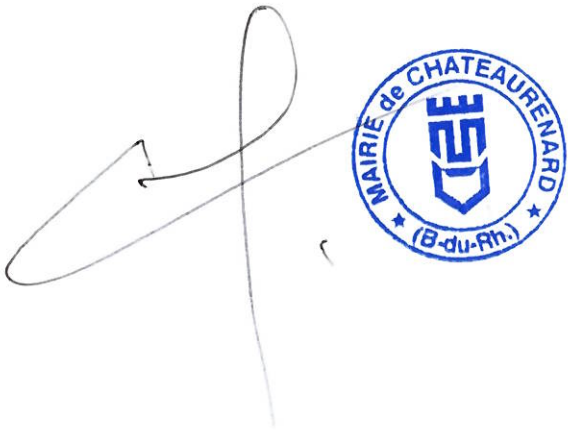
Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 80010 – 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Châteaurenard, le 12 Août 2026
Marcel MARTEL
Maire de CHATEAURENARD



Date de publication sur le site internet de la Ville :

Date de Notification :

Date de transmission du contrôle de légalité :